TARIFS AU 01/09/2024
OFFRE SOCLE ET OFFRE SPECIFIQUE

Tarif applicable à compter de la facturation du mois de septembre
Nos tarifs incluent les droits d'adhésion ainsi que les examens complémentaires nécessaires à l'aptitude médicale

Rappel d'une cotisation de fonctionnement : celle-ci comprend le suivi individuel d'un salarié chaque année.
Elle est définie quel que soit le statut professionnel de l'adhérent (salarié, travailleur indépendant, chef d'entreprise) et dépend de la surveillance médicale demandée : SIS, SIR.

La facturation est établie **en début d'année** pour toutes les catégories de personnel, **d'après la liste** nominative fournie par l'entreprise via la déclaration faite sur le portail adhérent.

Une facturation complémentaire est établie **mensuellement** pour les nouveaux salariés inscrits en cours d'année.

Cotisation de fonctionnement comporte les éléments suivants :

- Suivi Individuel Simple et/ou Adapté 71,29 Euros HT
- Suivi Individuel Renforcé SIR 107,21 Euros HT
- Suivi Individuel Renforcé SIR A ou B 325.11 Euros HT
- Suivi Individuel Renforcé A ou B d'un salarié temporaire 197,49 Euros HT
- Etablissement d'une Attestation ou d'une Aptitude sur dossier 46,22 Euros HT
- Pénalité forfaitaire d'absentéisme 65,95 Euros HT

(les convocations n'étant réitérées qu'une seule fois)

Conditions de règlement :

- ✓ par virement sous quinzaine
- ✓ par prélèvement sous 30 jours

Domiciliation bancaire :

Lyonnaise de Banque Avignon 10096 18059 Compte n° 00024992101 44
I**BAN** : FR76 1009 6180 5900 0249 9210 144 **BIC** : CMCIFRPP